

**Assemblée générale**

Distr. générale
11 mars 2016
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Renseignements fournis conformément au Traité sur
les principes régissant les activités des États en
matière d'exploration et d'utilisation de l'espace
extra-atmosphérique, y compris la Lune et
les autres corps célestes****Note verbale datée du 8 mars 2016, adressée au Secrétaire général
par la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies à
Vienne**

La Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de lui communiquer ci-joint, conformément à l'article XI du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (résolution 2222 (XXI) de l'Assemblée générale, annexe), des renseignements supplémentaires concernant l'objet spatial INMARSAT-3 F5 (voir annexe).



Annexe

Renseignements sur un objet spatial*

INMARSAT-3 F5

Indicatif international du Comité de la recherche spatiale:	1998-006B
Nom de l'objet spatial:	INMARSAT-3 F5
Date et territoire ou lieu de lancement:	4 février 1998 UTC Kourou (Guyane française)
Document par lequel les renseignements initiaux ont été communiqués:	ST/SG/SER.E/417/Rev.1
Principaux paramètres de l'orbite	
Période nodale:	1 436 minutes
Inclinaison:	1,6 degré
Apogée:	35 806 kilomètres
Périgée:	35 764 kilomètres
Fonction générale de l'objet spatial:	Satellite de communication
Modification de la position orbitale	
Position orbitale antérieure:	+25 degrés Est
Nouvelle position orbitale:	+306 degrés Est
Propriétaire ou exploitant de l'objet spatial:	Inmarsat Global Ltd
Lanceur:	Ariane 4

* Ces renseignements ont été communiqués au moyen du formulaire établi conformément à la résolution 62/101 de l'Assemblée générale; leur présentation a été modifiée par le Secrétariat.